

Conférence régionale UIP-ONU pour les pays de la région du Sahel

L'engagement des parlements dans la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région du Sahel

Niamey, Niger, 12-14 juin 2019

DOCUMENT FINAL

Nous, parlementaires des pays de la région du Sahel¹, nous sommes réunis à Niamey, au Niger, du 12 au 14 juin 2019 pour la Conférence régionale UIP-ONU sur « L'engagement des parlements dans la lutte contre le terrorisme et les conditions propices au terrorisme dans la région du Sahel ». La Conférence était organisée conjointement par l'Assemblée nationale du Niger, l'Union interparlementaire (UIP), le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). La Conférence s'inscrit parmi les activités du Programme conjoint UIP-ONUDC-BLT sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, mis en œuvre avec l'appui du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous nous sommes félicités de la coopération fructueuse entre l'UIP, l'ONUDC et le BLT à travers le Programme conjoint.

Pendant trois jours, nous avons tenu des discussions approfondies sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre le terrorisme et les conditions qui conduisent au terrorisme, en mettant l'accent sur les priorités de la région du Sahel.

Nous nous sommes félicités de l'engagement actif de tous les participants, qui ont partagé leurs expériences, leurs législations nationales, leurs stratégies et décrit les difficultés qu'ils rencontrent à combler le fossé qui existe entre les résolutions internationales et les législations nationales. Dans son ensemble, la Conférence régionale a été un lieu d'échange de bonnes pratiques et de renforcement de la coopération interparlementaire dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Nous avons également bénéficié des riches contributions de tous les participants, y compris des membres du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, des experts de l'UIP et de l'ONU et d'autres organisations, telles que l'Union africaine, l'Union parlementaire africaine, l'Institut Timbuktu et la CEDEAO.

Nos débats se sont concentrés sur quatre thèmes principaux: 1) la menace posée par le terrorisme dans la région du Sahel et comment les mouvements des groupes terroristes affectent la sécurité et la gestion des frontières, ainsi que la nécessité de travailler sur la prévention pour arriver à éradiquer la radicalisation et le recrutement ; 2) l'importance de travailler au niveau régional et de coopérer pour la mise en œuvre des stratégies et des mécanismes nationaux et régionaux ; 3) les analyses de l'évolution récente des obligations internationales en matière de lutte contre le terrorisme et des lacunes existantes dans la législation antiterroriste aux niveaux national et régional; 4) le rôle important des parlementaires dans le soutien aux victimes du terrorisme, en tenant compte de la dimension du genre et de la jeunesse, et de la manière dont ces groupes pourraient avoir un effet positif sur la construction de communautés résilientes.

Reconnaissant la menace que représentent ces groupes terroristes qui opèrent dans une partie des territoires dans la région, nous convenons que ces groupes continuent d'être une menace sérieuse pour le développement, la paix et la sécurité dans la région et dans les pays voisins.

¹ Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Mali, Maroc, Niger, Sénégal, et Tchad. Les membres du Groupe consultatif de haut niveau de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent d'Autriche, d'Italie et du Kenya ont également participé à la conférence.

En ce sens, nous réaffirmons que le terrorisme ne doit pas être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou un groupe ethnique après avoir débattu des thématiques susmentionnées de façon proactive et élaboré les conclusions et recommandations ci-après afin de faire progresser la mobilisation parlementaire en faveur de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent.

1. L'insécurité résultant des conflits armés, du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée rendent les pays du Sahel de plus en plus vulnérables, limitant ainsi les possibilités de développement. Des efforts concertés de la part des gouvernements et des parlements sont nécessaires de toute urgence, pour relever plus efficacement ces défis.
2. Les parlementaires sont invités à être plus investis dans la rédaction et la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action nationaux et régionaux. Pour ce faire, ils peuvent bénéficier de l'assistance technique du BLT à travers le Programme conjoint UIP-ONUUDC-BLT.
3. Les parlementaires sont également encouragés à voter les budgets nécessaires afin de promouvoir et de faciliter la mise en place de ces stratégies nationales et régionales pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme, notamment avec l'aide du Programme conjoint UIP-ONUUDC-BLT. Ils sont invités à veiller à faire de la lutte contre le terrorisme un débat public, afin d'être à l'écoute de leur population et de refléter leurs besoins dans les stratégies nationales et régionales.
4. Les participants reconnaissent l'importance de la ratification et de la mise en œuvre des 19 instruments internationaux sur la lutte contre le terrorisme et s'engagent à partager avec leurs parlements le statut de ratification de ces instruments, qui a été distribué par l'ONU lors de la conférence. De plus, ils conviennent d'intensifier leurs efforts pour que leurs pays adhèrent aux instruments en question.
5. Les pays du Sahel ont réalisé des progrès significatifs dans la mise à jour de la législation et des cadres institutionnels de lutte contre le terrorisme. Cependant, l'application effective des législations reste un défi important sur lequel les efforts futurs devraient principalement porter. Les parlements sont invités à solliciter l'assistance technique de l'ONU dans le cadre du Programme conjoint UIP-ONUUDC-BLT afin de combler les lacunes des législations nationales, notamment en ce qui concerne la criminalisation des actes terroristes, le partage d'informations, l'établissement d'institutions spécialisées et de comités interinstitutionnels nationaux, l'efficacité des méthodes d'enquête et le respect de l'état de droit et des principes des droits de l'homme. En ce sens, les participants se félicitent du document de l'ONUUDC sur « *les tendances et les possibilités en matière de mesures de justice pénale contre le terrorisme dans les pays de l'Afrique de l'Ouest : législation et renforcement des capacités* » qui a été présenté à la Conférence.
6. Les parlementaires sont encouragés à partager leurs législations, stratégies et autres documents, ainsi que les bonnes pratiques en matière de lutte contre le terrorisme avec le secrétariat du Programme conjoint UIP-ONUUDC-BLT, afin de les compiler et les disséminer, notamment par le biais des bases de données SHERLOC sur la lutte contre le terrorisme.
7. Les parlementaires sont également encouragés à adopter des lois adéquates pour soutenir les victimes du terrorisme, en tenant compte de toutes les réparations dont les victimes peuvent avoir besoin. Ces lois doivent également contenir des dispositions pour protéger les victimes et leur donner les moyens de se réinsérer dans la société. En ce sens, les parlementaires sont en outre invités à travailler avec les communautés pour éliminer la stigmatisation des victimes.
8. Les participants reconnaissent l'importance de la sécurité et de la gestion des frontières pour prévenir les mouvements terroristes. Dans le cadre du Programme conjoint, les parlements sont encouragés à contacter l'ONUUDC et le BLT afin de bénéficier d'une assistance appropriée pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de collecte et de traitement de données relatives aux informations de passagers (API) / enregistrements des noms des passagers (PNR), ainsi que pour l'élaboration de plans nationaux de contrôle et de gestion intégrée des frontières, y compris le contrôle des flux migratoires. Selon les besoins nationaux, cela pourrait inclure, entre autres, des évaluations et des efforts de sensibilisation, un appui législatif, la mise en place d'institutions et le renforcement des capacités, la fourniture de technologie de l'information et de la communication (TIC), ainsi que de l'expertise.
9. Au-delà de leur rôle institutionnel, les parlements sont invités à trouver des solutions locales aux conditions qui mènent au terrorisme afin d'avoir un réel impact sur le terrain et au sein de leurs communautés. Le rôle des communautés est très important dans la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent. En

ce sens, les parlements doivent mettre en valeur le rôle des autorités traditionnelles et religieuses, ainsi que d'autres acteurs clés locaux. En particulier, les participants reconnaissent l'importance de s'appuyer sur le rôle et la légitimité des chefs religieux pour en faire des acteurs à part entière de sensibilisation et de prévention en appui à l'action des États et des partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Ils reconnaissent également l'importance de valoriser l'implication des chefs religieux dans la prévention en termes de production d'éléments de contre-discours. Les réalités locales doivent être prises en compte afin de renforcer le respect pour les cultures locales et leurs valeurs. À cet égard, les participants ont accueilli favorablement la présentation du « *Manuel de bonnes pratiques en matière de résilience communautaire face à la radicalisation et à l'extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel* » du BLT.

10. En coopération avec les gouvernements, les parlementaires sont invités à travailler à la promotion du renforcement de la présence effective de l'État dans les zones rurales et frontalières.
11. La lutte contre le terrorisme ne peut être abordée uniquement du point de vue militaire. Ainsi, les parlements doivent veiller à ce que les gouvernements investissent davantage afin d'éradiquer les causes profondes du terrorisme, notamment en promouvant l'adoption de politiques qui favorisent la bonne gouvernance, les opportunités socio-économiques, l'éducation, les infrastructures et le développement des zones rurales.
12. Près de deux tiers (65 %) de la population des pays du Sahel a moins de 25 ans. De ce fait, les participants ont porté une attention particulière à la radicalisation et au recrutement terroriste parmi les jeunes. Il est crucial que les parlementaires fassent tout leur possible pour soutenir des politiques publiques visant à lutter contre le chômage des jeunes et offrir des alternatives aux jeunes par le biais de formations professionnelles et de programmes sportifs et culturels. À cet égard, l'éducation doit être au centre de la lutte contre le terrorisme.
13. Les parlementaires conviennent de promouvoir l'adoption de mesures et de politiques globales et idoines pour la poursuite juridique, la réhabilitation et la réinsertion des personnes liées au terrorisme y compris les combattants terroristes étrangers, conformément aux exigences des Principes directeurs de Madrid de 2015 et de l'additif aux principes de 2018, adoptés par le Conseil de sécurité de l'ONU.
14. Les parlements sont invités à promouvoir l'autonomisation et l'implication active des femmes dans les prises de décisions et l'élaboration de stratégies, de plans d'action et d'initiatives pertinents en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, notamment en tenant compte des actes de violence sexuelle et sexiste.
15. Les participants condamnent le recrutement et l'utilisation systématique d'enfants par les groupes terroristes et soulignent que les enfants qui sortent de ces groupes terroristes doivent être traités conformément aux normes internationales applicables en matière de droits de l'homme et en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant comme une considération primordiale.
16. Les parlementaires recommandent que l'ONU tienne compte de la Force conjointe du G5 Sahel au titre du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies.

En conclusion, nous nous félicitons vivement de la mise en œuvre du Programme conjoint UIP-ONU/DC-BLT sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui vise notamment à réduire l'écart de mise en œuvre entre les résolutions internationales et les législations nationales, et reconnaissons que ce programme constitue une base à partir de laquelle nous pouvons effectivement mettre ces conclusions finales en pratique.

Enfin, nous demandons à l'UIP de porter notre document final à l'attention de la communauté parlementaire mondiale lors de la 141^e Assemblée de l'UIP, qui se tiendra à Belgrade (Serbie), du 13 au 17 octobre 2019, afin de promouvoir la participation des parlements aux travaux de l'ONU. Par ailleurs, nous demandons à l'Assemblée nationale du Niger de prendre les dispositions nécessaires afin que ce document final devienne un document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'il soit partagé au sein des instances appropriées.